



Pass sanitaire

Suite au décret n°2021-955 du 19 juillet 2021 applicable depuis le 9 août 2021, les réceptions de mariages, comme les fêtes privées, qui ont lieu dans la salle polyvalente de Doncourt-Cités sont soumises à l'application du pass sanitaire. **La responsabilité de son contrôle revient à l'organisateur de la fête.**

Fait à Baslieux,

Le Maire, Daniel MULDER

